



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 12 février 2024

Délibération N°4 du 12 février 2024

Date de convocation      **Etaient présents : (18)**  
06.02.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint, s,  
Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,  
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle  
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 22

**Etaient Excusés : (5)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre,  
Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy  
Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant  
donné délégation à Michel Ménager.

-----  
Secrétaire de séance : Julien Ménard  
-----

**Budget communal**

**Remboursement de l'acompte de Madame Poirée**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Carole Dufils, adjointe au maire

rappelle que le contrat de location de la salle Alice Guy prévoit que l'acompte de 100 €  
versé à la signature du contrat est conservé par la commune en cas d'annulation.

Madame Virginie Poirée, habitant la commune, a signé un contrat de location de la salle  
polyvalente pour le mois de janvier 2024 et payé l'acompte de 100 €.

Pour raison personnelle, elle a annulé la fête familiale et demande à être remboursée de cet  
acompte.

Madame le maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la commune rembourse l'acompte  
de 100 euros à Madame Poirée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024  
Reçu en préfecture le 15/02/2024  
Publié le 15/02/24  
ID : 076-217600261-20240212-D4\_120224-DE



Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Transmission contrôle de légalité : 15/02/24

Publiée le :

Signé par : MARYLINE FOURNIER  
Date : 15/02/2024  
Qualité : MAIRE

